



Lettre d'information n°7 – Septembre 2015

Te Rau Mata Araï

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

- ✓ Signalement d'espèces envahissantes sur internet
- ✓ La lutte contre les espèces envahissantes au sein du parc naturel territorial de Faaiti
- ✓ Test d'un concept de biosécurité basé sur les communautés des îles pour prévenir la propagation inter-îles des espèces exotiques envahissantes en Polynésie française

Signalement d'espèces envahissantes sur internet

Afin d'améliorer l'efficacité des signalements, la DIREN a mis en place sur son site internet, un formulaire de signalement des espèces envahissantes : <http://www.environnement.pf/signalement>

Dorénavant, en cas d'arrivée d'une nouvelle espèce envahissante sur votre île ou en cas de doute, vous pourrez suivre les indications et faire remonter les informations nécessaires à la mise en place d'une action. Vous disposerez de la possibilité de positionner le lieu de l'observation sur une carte ainsi que de télécharger des photos du site envahi.

N'oubliez pas que les signalements sont très importants, car c'est en agissant rapidement qu'on est le plus efficace !



Accueil

Pour agir rapidement et efficacement, nous avons besoin de vous.

N'hésitez pas à nous signaler toutes nouvelles espèces pour votre île qui selon vous pourrait poser un problème (déjà connue pour être envahissante ailleurs, proliférant rapidement ou causant des nuisances).

Afin de réaliser le signalement, suivez les indications, elles vous mèneront à un formulaire à compléter avec les informations dont vous disposez. Prévoyez, dans la mesure du possible, de nous envoyer un photographie de l'espèce en question.

Etape 1 : S'agit-il d'un animal ou d'une plante ?



Les espèces animales envahissantes



Les espèces végétales envahissantes

Parc naturel territorial de Faaiti : La lutte contre les espèces envahissantes

Classée en tant que parc naturel depuis 1989 selon le code de l'environnement, la vallée de Te Faaiti, située dans le bassin versant de Papenoo, couvre environ 750 hectares de paysages et végétation typique des hautes vallées de Tahiti.

La Direction de l'environnement, qui est chargée de la gestion de ce parc, s'appuie sur l'association Te Ana O Pae depuis plus de quinze ans pour maintenir ses objectifs de protection du milieu : il s'agit d'assurer la protection des écosystèmes et des paysages du site, avec une mise en valeur pour des activités de randonnée pédestre.

Dans ce cadre, la lutte contre les espèces envahissantes est une action récurrente. Pour cela des opérations d'arrachage de miconia (*Miconia calvescens*) sont menées régulièrement. Les autres espèces invasives sont traitées de façon plus ponctuelle, l'action la plus récente ayant concerné le "ahi'a popa'a" (*Syzygium jambos*).



Zone fortement envahie par *Miconia calvescens*



Tiges de *Miconia calvescens* arrachés en 07/15



Fleur de ahi'a popa'a



Fruit de ahi'a popa'a



Intervention sur jeunes plants

Classé comme espèce menaçante pour la biodiversité en Polynésie française (arrêté n°65/CM du 23 janvier 2006), cet arbre forme des sous-bois et des canopées denses entrant en compétition pour la lumière avec les espèces indigènes et endémiques. Il se développe dans les forêts humides de basse, moyenne et haute altitude des Australes, des Marquises et de la Société. Sa dissémination est assurée sur de longues distances par les cochons sauvages, par le biais de ses fruits comestibles.

Considérant sa présence encore peu marquée sur ce secteur de l'île de Tahiti, il a été décidé d'intervenir avant que son implantation dans le parc ne vienne perturber durablement les écosystèmes présents.

Une opération d'arrachage a ainsi été programmée en septembre 2015 (DIREN/TE ANA O PAE), avec l'élimination d'un pied mère ayant essaimé sur une zone d'environ 500m², et de quelques jeunes plants. Un suivi régulier sera effectué durant les prochaines années afin de s'assurer du bon rétablissement de l'équilibre du milieu naturel.



Sous-bois de plantules

Test d'un concept de biosécurité basé sur les communautés des îles pour prévenir la propagation inter-îles des espèces exotiques envahissantes en Polynésie française : les cas de UaHuka (Marquises) et Rimatara (Australes)

Contexte

Seules deux des 67 îles habitées de Polynésie française sont encore indemnes de rats noirs : UaHuka (aux Marquises) et Rimatara (aux Australes).

Leur colonisation par cette espèce de rat causerait l'extinction de l'unique population présente en Polynésie française du 'ura ou Lori de Kuhl (*Vini kuhlii*) sur Rimatara et du pihiti ou Lori ultramarin (*Vini ultramarina*), désormais présent uniquement Ua Huka, et nulle part ailleurs au monde, après sa disparition récente de 5 îles des Marquises suite à l'arrivée du rat noir. Rappelons que ce rat détruit aussi les cultures (exemple du coprah) et est vecteur de maladie (leptospirose). Ua Huka possède également l'unique population mondiale de Monarque pie (*Pomaeaiaphis*) alors que des Monarques ont déjà disparu de 5 îles de Polynésie française à cause du rat noir. La Rousserole de Rimatara (*Acrocephalus rimatara*) est présente uniquement sur cette île et nulle part ailleurs au monde.



'ura (Photo JP Mutz)



Pihiti (Photo JP Mutz)

Les objectifs

Le projet était celui d'une biosécurité effectuée par la population de l'île elle-même.

- Objectif 1: la protection de Rimatara et Ua Huka, îles indemnes du rat noir
- Objectif 2: implication de la population locale
- Objectif 3: promouvoir le patrimoine naturel de l'île et établir des mécanismes d'auto-financement durables pour la protection de ces îles

Les différentes étapes du projet

- Création d'un GGP (ans 1 à 3) puis d'une association locale de conservation de la nature sur chaque île (ans 3 à 4).
- Elaboration d'un plan de biosécurité incluant
 - coût de l'action de biosécurité (500 000 fr) VS coût économique et humain de l'invasion de la non action et donc de l'arrivée prochaine du rat noir (12-14 millions fr de pertes en coprah),
 - description de la chaîne de biosécurité existant autour de chaque île pour prévenir l'arrivée du rat noir (armateurs, compagnies aériennes, port autonome de Papeete, huilerie de Tahiti..),
 - voies d'arrivée du rat noir et liste des marchandises à risque,
 - actions possibles pour protéger l'île du rat : protection des quais et inspection des marchandises)
 - perspectives de pérennisation de cette action.
- Elaboration d'un projet de quarantaine pour les marchandises impossibles à inspecter visuellement
- Elaboration et mise en place d'un plan d'action en cas d'invasion du rat noir incluant la constitution d'une cellule de crise avec des habitants ayant suivi un entraînement.
- Elaboration du projet d'importation d'un chien détecteur de rat, ce projet alternatif à la quarantaine a été proposé au vu de l'impossibilité d'appliquer cette quarantaine en Polynésie Française.
- Sensibilisation des acteurs de la chaîne de biosécurité sur Tahiti

Les résultats majeurs de ce projet sont :

Objectif 1: la protection de Rimatara et Ua Huka, îles indemnes du rat noir

- Formation de deux habitants par île à la protection et au piégeage des rongeurs, l'un d'entre eux est désormais patenté et payé pour ces actions de protection
- Aucun rat noir piégé sur plus de 450 nuits sur Rimatara et 600 nuits sur Ua Huka (résultats non définitifs).
- Quai : 30 stations de raticides (Ua Huka) et 25 (Rimatara) –
- Aéroport : 5 stations de raticides.
- Inspections du fret maritime depuis 2012.
- Tests « petite fourmi de feu » sur les marchandises à risque
- Amélioration de la lutte contre les rongeurs de la part des compagnies maritimes et aériennes qui desservent ces îles, le Port Autonome de Papeete et l'huilerie de Tahiti
- Mise en place d'une quarantaine en 2013 pour les matériaux qui peuvent héberger des rats malgré l'inspection (partiellement appliquée, impossible pour les voitures).
- Arrivée d'un chien détecteur (septembre 2015), capable de sentir les rats dans les marchandises et entraîné par un des meilleurs dresseurs du Department of Conservation de Nouvelle Zélande
- 2-3 habitants par île ont été formés au travail avec le chien détecteur de rat.



Objectif 2: implication de la population locale

- Formation des GGP et tenue de 4 à 5 réunions rassemblant 5 à 51 habitants (total de 112 et 51 habitants pour Ua Huka et Rimatara);
- Création d'une association locale remplaçant les GGP : Rima'ura (72 membres) et Vaiku'a i te manu o UaHuka (31 membres). En deux ans, elles ont tenu 4 à 6 réunions chacune.
- Approbation du projet de quarantaine pour les marchandises à risque par 379 des 381 habitants de Rimatara et par la totalité des 320 habitants de Ua Huka interrogés en porte à porte et l'unanimité des conseils municipaux.
- Approbation du projet d'importation des chiens détecteurs par 278 personnes sur Rimatara et les deux conseils municipaux qui ont financé en grande partie ce projet.
- Sensibilisation de 122 et 137 enfants de Ua Huka et de Rimatara à la biosécurité ; 40 d'entre eux ont participé à un concours de dessin pour illustrer les panneaux biosécurité installés aux ports et aéroports de ces îles et 113 et 137 enfants ont assistés à l'inauguration de ces panneaux ainsi qu'à des démonstrations du travail des deux chiens détecteurs : Dora à Ua Huka et Wisky à Rimatara.
- 218 habitants de Ua Huka et 234 habitants de Rimatara se sont déplacés pour voir le travail du chien biosécurité et/ou ont participé aux réunions d'information sur le chien biosécurité
- 39 marins et 32 autres acteurs de la chaîne de biosécurité de ces îles ont assistés à des formations ou sensibilisation sur cette problématique



Objectif 3: promouvoir le patrimoine naturel de l'île et établir des mécanismes d'auto-financement durables pour la protection de ces îles

- Promotion des îles par le site internet de la SOP www.manu.pf, par des flyers et des articles, en tant que destination ornithologique
- Mise en place de visite ornithologique guidée par le protecteur de l'île, déjà 59 et 159 touristes sont allés voir les oiseaux de Ua Huka et Rimatara en deux ans, injectant au minimum (à raison de deux jours de séjour par touriste) 3.5 millions dans l'économie de l'île.
- Vente de Tee-shirts et posters à l'effigie des oiseaux par les associations afin de lever des fonds pour le financement de la biosécurité et déjà 46 900 XPF et 42 000 XPF ont été rassemblés ainsi cette année.



POSTER
A VENDRE
500fr

- les deux associations locales vont demander de l'aide auprès de la population et de leurs communes et organiser des événements spéciaux, 302.800 XPF ont déjà été ainsi rassemblés par Rima'ura.

Les partenaires du projet et leur rôle

SOP Manu: depuis 2002, l'association, basée sur Tahiti a monté ce projet et l'a suivi sur Rimatara, UaHuka et Tahiti.

Communes de Ua Huka et de Rimatara : elles ont supporté ce projet à différents niveaux (logistique, participations aux réunions publiques..).

Groupes locaux de conservation : ils ont été créés avec les habitants de l'île et le soutien du maire de chaque île et encadrent le projet sur place. Ils ont d'abord été des GGP puis des ONG : Rima'ura et Vaiku'a i te manu o Ua Huka, qui vont poursuivre cette action en 2016.

Ministère de l'environnement (DIREN), SDR et Service de l'équipement : Ils ont apporté respectivement leur assistance sur les aspects législatifs, en personnel, et pour l'accueil des marchandises en quarantaine et la pose des panneaux d'information.

Pacific Invasives Initiative : Cet organisme international a donné des recommandations, suivi et corrigé les plans d'action et de biosécurité et apporté le savoir-faire du DOC de Nouvelle Zélande sur les chiens détecteurs de rats.

Institutions, fondations et entreprises : elles ont supporté financièrement le projet : le CEPF, l'Union Européenne, la DIREN, le Haut-Commissariat, BirdLife International, le fond TE Me UM, le Prince Bernhard Nature Fund, le Natural Heritage fund des îles Cook, les communes de Rimatara et Ua Huka, ainsi que les entreprises Vini et Air Tahiti.

Si vous aussi, vous pensez pouvoir lutter contre une espèce exotique envahissante, faites nous part de votre projet pour que nous puissions vous aider

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72



Signalement en ligne <http://www.environnement.pf/signalement>